

Devoir surveillé – Fake news et esprit critique

Développer la pensée critique face à la désinformation

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 3^e

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Analyse d'un document : la loi face aux fausses nouvelles

(4 pts)

« **Article 27 (loi du 29 juillet 1881).** La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros. »

Loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (extrait). « Pendant les trois mois précédant le premier jour du mois d'élections générales [...], lorsque des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin à venir sont diffusées de manière délibérée, artificielle ou automatisée et massive par le moyen d'un service de communication au public en ligne, le juge des référés peut [...] prescrire [...] toutes mesures proportionnées et nécessaires pour faire cesser cette diffusion. Le juge des référés se prononce dans un délai de quarante-huit heures. »

- Présentez les deux textes (nature, dates, contexte de chacun). Pourquoi la loi de 2018 a-t-elle été jugée nécessaire malgré l'existence de l'article 27 ?
- Article 27 : relevez les trois conditions cumulatives pour qu'une fausse nouvelle soit punissable. Expliquez pourquoi une mésinformation n'y entre pas.
- Loi de 2018 : relevez les quatre conditions (période, contenu, mode de diffusion, effet) et l'acteur qui décide. Pourquoi avoir choisi un juge plutôt qu'une autorité administrative ?
- Ni l'un ni l'autre de ces textes n'interdit « les fausses informations » en général. Expliquez ce choix à l'aide du cours (liberté d'expression, décision de 2020) et donnez un exemple de contenu faux qui reste légal.

Exercice 2 – Lecture d'un tableau : le faux plus vite que le vrai

(4 pts)

Indicateur (126 000 informations diffusées sur Twitter, 2006-2017)	Informations vraies	Informations fausses
Probabilité d'être repartagée (par rapport aux vraies)	référence	+ 70 %
Temps pour atteindre 1 500 personnes (par rapport aux fausses)	6 fois plus long	référence
Profondeur maximale des chaînes de partage (nombre de relais successifs)	10	19
Audience des 1 % de contenus les plus diffusés	rarement plus de 1 000 personnes	de 1 000 à 100 000 personnes
Thème le plus concerné	La politique, devant les légendes urbaines, les sciences et les catastrophes	

D'après une étude du Massachusetts Institute of Technology publiée dans la revue Science (2018). Les chercheurs ont constaté que les robots diffusaient vrai et faux dans les mêmes proportions : la différence vient des humains.

- Présentez le document (source, période, méthode) et décrivez en deux phrases ce qu'il établit sur la circulation du faux.
- Que signifie une « profondeur de 19 » contre 10 ? Expliquez en quoi cet indicateur mesure autre chose que le nombre total de partages.
- La note précise que la différence « vient des humains » et non des robots. Quels mécanismes du cours expliquent ce comportement humain ? Citez-en trois.
- Ces résultats concernent un seul réseau et s'arrêtent en 2017. Donnez une limite de l'étude et une raison de penser que le phénomène s'est renforcé depuis.

Exercice 3 – Connaissances : notions et méthode

(4 pts)

- Définissez infox, désinformation, mésinformation et malinformation, avec un exemple pour chacune.
- Présentez trois biais cognitifs qui nous rendent crédules et, pour chacun, la parade que propose l'esprit critique.
- Exposez la méthode de vérification en cinq questions et nommez deux services de fact-checking français.
- Un élève écrit : « Les fact-checkers, créés par la loi de 2018, suppriment les fausses informations, et douter de tout est la meilleure protection. » Corrigez les trois erreurs.

Exercice 4 – Étude de cas : la vidéo du réfectoire

(4 pts)

Un vendredi soir, une vidéo de vingt secondes circule parmi les élèves d'un collège : on y voit des cafards dans une cuisine, avec le texte « Cantine du collège, filmé ce midi, ils nous empoisonnent ! ». Elle est partagée par un compte anonyme créé la veille, reprise par un groupe de parents, puis par un site local qui titre « Scandale sanitaire au collège ». Lundi, un tiers des élèves ne mangent pas à la cantine ; un employé de cuisine est insulté. Une élève retrouve la vidéo originale : elle a été filmée dans un restaurant d'un autre pays en 2019.

- Qualifiez le contenu (type de contenu trompeur) et décrivez la démarche qui a permis de le démontrer.
- Expliquez pourquoi la vidéo a été autant partagée en 48 heures : citez trois mécanismes du cours et le rôle joué par le site local.
- Le compte anonyme, le groupe de parents et le site local ont-ils la même responsabilité ? Distinguez-les à l'aide des notions du cours et de la loi.
- Le principal veut réagir. Proposez trois actions, l'une envers l'employé insulté, l'autre envers les élèves, la troisième envers le site local, en justifiant chacune.

Exercice 5 – Développement construit : citoyen face à l'information*(4 pts)*

Sujet : « Pourquoi et comment un citoyen doit-il exercer son esprit critique face à l'information ? » Rédigez un développement construit d'une vingtaine de lignes en suivant les quatre étapes ci-dessous.

- a) Introduction : définissez infox et esprit critique, puis expliquez en une phrase pourquoi la question est démocratique.
- b) Premier paragraphe : montrez pourquoi les fausses informations se propagent (mécanismes, biais, intérêts) avec au moins un chiffre et un exemple datés.
- c) Deuxième paragraphe : présentez les moyens de s'en protéger (méthode de vérification, fact-checking, éducation aux médias) et le cadre légal (deux textes datés).
- d) Conclusion : répondez à la question en précisant ce qui relève de l'État, des plateformes et du citoyen lui-même.

Bon courage !